

N°002 du Mardi 28 Avril au 04 Mai 2026 - Prix: 200 Fcfa

Agro-Pastoral NEWS

Bâtissons avec le Partenaire du monde rural

ÉDITORIAL

AGRO-PASTORAL NEWS, partenaire du monde rural

À l'origine de la naissance de l'hebdomadaire AGRO-PASTORAL NEWS, il y a surtout la volonté de professionnels de médias désireux de prendre leur part dans le traitement et la publication d'informations spécialisées, en lien avec les activités agro-pastorales, tant en Côte d'Ivoire que dans le reste du monde.

Suite à la P.2



SALON DE L'AGRICULTURE AU MAROC

Bruno Koné présente les acquis de la Côte d'Ivoire

APRÈS SA PRISE DE FONCTION

Louis Kouakou-Habonouan
(PCA) :

« Faire de l'ANADER le leader du développement rural et du Conseil agricole »



PASTORALISME

Un expert de la FAO dévoile les principales menaces sur les éleveurs



Le secteur agricole est un pilier de l'économie ivoirienne, il occupe plus de la moitié de la population active du pays. Pivotal agricole en Afrique de l'Ouest et premier producteur mondial de fèves de cacao et de noix de cajou, la Côte d'Ivoire se positionne comme un acteur incontournable de ces filières agricoles. Des secteurs stratégiques qui représentent environ 20 % du PIB et 40 % des recettes d'exportation du pays.

Il nous est apparu donc impérieux de mettre à la disposition des décideurs, des professionnels, du grand public ainsi que des populations rurales, des informations clés ; celles qui constituent une base de données fiables et accessibles qui leur permet ainsi d'avoir une visibilité dans la conduite de leurs affaires.

Avec **AGRO-PASTORAL NEWS**, nous sommes avec vous et nous travaillons pour vous. Point n'est besoin d'insister sur le fait que votre journal est conçu par des professionnels qui font du respect de la déontologie et de l'éthique, leur principe fondateur.

« **Bâtissons avec le partenaire du monde rural** », tel est le slogan de l'hebdomadaire **AGRO-PASTORAL NEWS**. Une devise qui traduit clairement notre volonté d'être un maillon médiatique du développement rural en Côte d'Ivoire.

Nous prenons le pari, hic et nunc, de diffuser des informations traitées selon les règles sacro-saintes du métier de journaliste, sans animosité ni condescendance. Nous ne venons pas sur l'échiquier médiatique pour opposer les associations professionnelles entre elles, pour favoriser des groupements d'intérêt au détriment d'autres. Notre seul intérêt est le bien-être des acteurs du secteur agro-pastoral, gage d'un service de qualité au profit des populations.

Votre journal, nous le disons tout net, est le trait d'union entre gouvernants, partenaires internationaux, acteurs et consommateurs. Vérifier l'information, la traiter de façon impartiale, telle est notre méthode de travail. Comptes rendus, reportages, enquêtes, interviews, dossiers sont conçus selon cette règle d'or, ce principe professionnel qui garantit la diffusion d'information vraies.

FILIÈRE CAFÉ-CACAO

L'OIA dément toute crise et réaffirme la poursuite des réformes



L'Organisation Interprofessionnelle Agricole Café-Cacao est montée au créneau pour réfuter les informations faisant état de tensions internes ou de dysfonctionnements dans la gestion de la filière café-cacao. Dans une déclaration officielle dont nous publions l'intégralité, l'organisation dément catégoriquement toute crise et assure que les réformes engagées se poursuivent dans l'intérêt des producteurs et du secteur.

DECLARATION

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA) de la filière café-cacao tient à apporter un démenti formel et à faire une mise au point claire, suite aux informations erronées et aux propos mensongers relayés dans certains médias et sur les réseaux sociaux, relatifs à la gestion actuelle de la filière. Contrairement aux insinuations diffusées, il n'existe aucun malentendu entre l'OIA Café-Cacao et le Conseil du Café-Cacao. Les deux institutions travaillent en parfaite synergie, dans le respect des orientations des plus hautes autorités de l'État, en vue d'assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace de la filière.

L'OIA tient également à préciser avec la plus grande clarté que Monsieur Siaka Diakité demeure pleinement et légitimement le Président de l'OIA Café-Cacao. Il exerce ses fonctions en toute responsabilité, conformément aux textes en vigueur et aux missions assignées à l'Interprofession.

Par ailleurs, il convient de rétablir la vérité : il n'existe aucune crise dans la gestion des volumes de cacao, notamment en ce qui concerne les opérations d'enlèvement des stocks résiduels. Les allégations faisant état d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise gouvernance sont infondées et ne reposent sur aucun élément objectif. En réalité, ce qui suscite aujourd'hui certaines réactions, c'est la mise en œuvre d'un dispositif rigoureux et transparent, encadré par les autorités compétentes, visant à assainir durablement les pratiques au sein de la filière.

Ce dispositif repose sur des critères clairs, connus de l'ensemble des acteurs, à savoir :

- l'obligation d'un inventaire préalable des stocks ;
- la justification de la détention

réelle des volumes déclarés ;

- la capacité minimale requise de 40 tonnes en magasin pour être éligible aux opérations.

Il apparaît, au regard des constats effectués sur le terrain, que certaines des critiques émanent d'acteurs ayant volontairement dissimulé leurs stocks lors des opérations d'inventaire. En effet, des quantités initialement déclarées entre 2 et 17 tonnes ont, par la suite, révélé des volumes réels nettement supérieurs, atteignant parfois 80 à 100 tonnes aujourd'hui retrouvées dans les magasins. Ces pratiques, contraires aux principes de transparence et d'équité, expliquent en grande partie les campagnes de désinformation observées.

L'OIA appelle donc l'ensemble des acteurs de la filière, ainsi que l'opinion publique, à faire preuve de discernement face à ces tentatives de manipulation, dont l'objectif est de préserver des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt collectif et de la crédibilité des réformes en cours.

Il convient également de souligner que la filière se trouve actuellement dans la phase des

derniers enlèvements des stocks résiduels concernés. Cette étape marque une transition importante, permettant d'orienter pleinement les efforts vers la préparation et le bon déroulement de la petite campagne.

L'OIA Café-Cacao, organisation instituée par décret, réaffirme son engagement constant à œuvrer exclusivement dans l'intérêt des producteurs, qui constituent le socle et la priorité des politiques mises en œuvre. Toutes les actions engagées visent à garantir une meilleure organisation du marché, une plus grande transparence et une valorisation durable de la production nationale. En conséquence, l'OIA tient à rassurer l'ensemble des parties prenantes : la filière avance, les réformes sont en marche, et elles se poursuivront avec détermination.

Fait à Abidjan, le 23/04/2026

**Pour l'OIA Café-Cacao
Doua Blonde Obed
Vice-Président et
Porte-parole
de l'OIA Café-Cacao**



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36
+225 07 07 87 98 43

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
ilot M 1001 logements

**GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION :**
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43

RÉDACTEUR EN CHEF :
André SELFOUR
+225 05 45 05 05 01

SERVICE COMMERCIAL :
+225 01 52 83 72 72
01 01 04 50 00

MAQUETTISTE :
Consty HENNEKA

**RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE :**
N° 013 du 10 avril 2026

DÉPÔT LÉGAL : En cours de constitution

TIRAGE : 5.000 exemplaires

IMPRESSION : SNPECI

DISTRIBUTION : EDIPRESSE

EN MARGE DU SALON DE L'AGRICULTURE AU MAROC

Les Ministres ivoirien et marocain ont fait le point de leur coopération

En marge du Salon International de l'Agriculture de Meknès (SIAM), le Ministre ivoirien de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, Bruno Nabagné Koné, a eu un entretien, mercredi 22 avril 2026, avec son homologue du Royaume du Maroc, Ahmed El Bouari. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et le Maroc dans les domaines agricoles et connexes. Les deux parties ont notamment examiné le projet d'amélioration de la race bovine Djankolé, porté par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Cette initiative vise à accroître l'offre en viande de qualité sur le marché ivoirien à travers un programme de croisement avec la race Sardi du Maroc. Au regard des enjeux stratégiques de ce projet, les deux Ministres sont convenus de mettre en

place, de façon diligente, des dispositifs nécessaires à sa relance. Par ailleurs, le Ministre Bruno Koné, en compagnie du Ministre Délégué, Kini Comoé Bernard, a effectué une visite d'imprégnation au sein d'une agropole à Meknès. Cette visite a permis à la délégation ivoirienne de découvrir les installations techniques d'une exploitation agricole, ainsi qu'un entrepôt de stockage de dernière génération dédié à la conservation optimale des récoltes, suivi d'un système d'irrigation automatisé. Au terme de cette immersion, le Ministre Bruno Koné a salué "une expérience particulièrement enrichissante", marquée par l'intégration effective des enjeux de durabilité et de compétitivité au cœur des pratiques agricoles observées. Il a, à cet effet, exprimé son ambition de s'inspirer de ce modèle en vue de sa valorisation et de son adaptation au contexte ivoirien.

AMY S. avec DCRP



SALON DE L'AGRICULTURE AU MAROC

L'ANADER était au rendez-vous de Meknès

Le Salon internationale de l'Agriculture de Meknès (SIAM) au Maroc s'est voulu le carrefour de la digitalisation d'une agriculture africaine tournée résolument vers la digitalisation et la modernisation mécanique de l'agriculture pour un meilleur épanouissement des producteurs. Il est vrai que la délégation ivoirienne à ce rendez-vous était conduite par le Ministre Bruno Koné de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, avec à ses côtés le Ministre Délégué en charge des productions vivrières, Bernard Comoé. Mais cette délégation



partie d'Abidjan était aussi constituée de structures sous tutelle du Ministère, ainsi que des coopératives de transformation de produits agricoles. Elles étaient à Meknès pour présenter leur savoir-faire et conquérir des marchés. La délégation ivoirienne a présenté son savoir-faire durant les six jours qu'a duré le Salon internationale de l'Agriculture de Meknès.

L'Agence Nationale d'Appui au Développement rural (ANADER), conduite par son Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration et des Finances, Touré Kaffouba, y était. Le Salon de

l'agriculture de Meknès a été, en effet, une belle opportunité pour l'ANADER pour redynamiser sa collaboration avec les institutions marocaines telles que l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Il s'est agi, pour l'agence ivoirienne d'Appui au Développement rural, d'envisager des actions à mener pour consolider sa coopération avec les structures internationales qui opèrent dans le secteur agropastoral.

AMY S. avec DCRP

AGNIBILEKROU

Les populations exhortées à se faire établir des certificats fonciers

Les populations de l'Indénié-Djuablin ont été exhortées à se faire établir des certificats fonciers. Lors d'une campagne de sensibilisation dans plusieurs villages, la directrice départementale de l'Agriculture de cette région, Mme Dosso née Kami Flyn Rosalie, a rappelé aux chefs de villages, comités villageois et autorités administratives l'importance de cette démarche, inscrite dans la politique nationale de sécurisation foncière. Elle a rappelé les avantages et la nécessité de détenir ce document qui est un outil de sécurisation des terres rurales, la meilleure protection juridique des terres et un moyen de réduction durable des conflits fonciers grâce à une meilleure identification des parcelles validées par les acteurs locaux et l'administration. Elle a invité les populations à faciliter le travail des équipes techniques de l'Agence foncière rurale (AFOR) et du Projet de renforcement de la sécurisation foncière rurale (PRESFOR), notamment dans l'ouverture des layons pour la délimitation des parcelles. Le directeur départemental des Eaux et Forêts, Soro Kazana, a pour sa part encouragé l'intégration de la dimension environnementale dans le processus, à travers l'utilisation de plants d'arbres pour matérialiser les limites des terres, contribuant ainsi au reboisement et à la lutte contre le changement climatique. Les autorités administratives locales ont réaffirmé leur soutien à cette opération et appelé les populations à une forte mobilisation. Lancé le 18 juillet 2024, le Programme de renforcement de la sécurisation foncière rurale (PRESFOR) est un programme quinquennal couvrant la période 2024-2029. A terme, il permettra de délivrer gratuitement 500.000 certificats fonciers sur 5 millions d'hectares de terres, de délimiter 3353 territoires de village et de signer 250.000 contrats agraires. Il bénéficiera à 4 millions de personnes réparties dans 16 régions de la Côte d'Ivoire.

MYNA avec AIP

SALON DE L'AGRICULTURE AU MAROC

Bruno Koné présente les acquis de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a pris part, du 20 au 28 avril 2026, à la 18e édition du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), dans la ville de Meknès. Une forte délégation ivoirienne, conduite par le Ministre Bruno Koné, y était.

Placée sous le thème : « Durabilité de la production animale et souveraineté alimentaire », cet événement d'envergure internationale s'est articulé autour des grands enjeux actuels de l'agriculture tels que productivité durable, sécurité alimentaire, agritechologies, valorisation des filières et coopération internationale. Conduite par le Ministre Bruno Nabagné Koné, la délégation ivoirienne a pris part à des expositions, des rencontres B2B, des conférences, des panels et des échanges bilatéraux. Lors du panel ministériel de haut niveau tenu mardi 21 avril 2026 en marge du Salon, la Côte d'Ivoire s'est distinguée en étant le seul pays africain à intervenir à cette tribune stratégique. Aux côtés du Maroc, du Portugal et de la France, cette prise de parole ivoirienne traduisait la reconnaissance du leadership d'Abidjan et de la pertinence de ses orientations en matière de transformation agricole. Conduite par le Ministre Bruno Koné qu'accompagnait le Ministre délégué Bernard Kini-Comoé, la délégation ivoirienne a poursuivi une dynamique active de rencontres et d'échanges de haut niveau, en vue de consolider les partenariats et d'accélérer le développement du secteur agricole. Au cours de son intervention lors du panel ministériel de haut niveau, le Ministre Bruno Koné a présenté les stratégies de la Côte d'Ivoire face aux défis de la production animale et de la transformation des systèmes alimentaires. Une occasion toute faite pour le Ministre ivoirien qui a également plaidé pour un renforcement des partenariats Sud-Sud et triangulaire ainsi que pour une plus grande mobilisation des financements pour l'adaptation agricole.

Des acquis enregistrés

La journée du mercredi 23 avril a été l'occasion pour le chef de la délégation ivoirienne de participer à la 6e Conférence des Ministres africains de l'Agriculture. Organisée dans le cadre du 10e anniversaire de l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), cette autre rencon-



tre de haut niveau a permis aux Ministres d'échanger sur les enjeux majeurs liés à la durabilité des systèmes agricoles, à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la

souveraineté alimentaire du continent. Lors des échanges, le Ministre Bruno Koné a salué les avancées significatives enregistrées grâce à l'Initiative AAA, notamment en matière de mise en

œuvre de projets structurants et de renforcement des capacités institutionnelles des États dans le développement d'investissements agricoles climato-intelligents. Il a égrené les acquis

enregistrés en Côte d'Ivoire notamment, le renforcement des filières vivrières, l'amélioration des systèmes de production, le développement d'une cacao-culture durable et la mise en place d'une assurance indicielle pour sécuriser les producteurs. Cependant, malgré ces avancées, M. Koné a alerté sur le déficit de financement de l'adaptation agricole. « Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a mobilisé moins d'un demi-milliard de dollars, un niveau largement en deçà des besoins », a-t-il déploré, appelant à une mobilisation accrue des ressources, à des projets plus attractifs pour les investisseurs privés et à des mécanismes innovants de financement climatique. Dans cette dynamique, la Côte d'Ivoire propose quatre priorités : accélérer le développement de l'agroforesterie, promouvoir des approches intégrées incluant l'économie bleue, renforcer les financements de l'adaptation et investir massivement dans l'innovation et les technologies climato-intelligentes.

Par Mireille YAPO
avec MINADERPV



APRES SA PRISE DE FONCTION

Louis Kouakou-Habonouan (PCA) : « Faire de l'ANADER le leader du développement rural et du Conseil agricole »

Le siège de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), sis à Abidjan-Plateau, a connu une ambiance particulière, lundi 20 avril 2026.



Il s'y déroulait, en effet, la cérémonie officielle de passation de charges entre M. Coulibaly Adama, ex-Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'ANADER et son successeur, M. Louis Kouakou-Habonouan. Le nouveau PCA a été élu à l'unanimité, quelques instants plutôt, par l'ensemble des administrateurs de l'Institution. L'élection du nouveau PCA de l'ANADER et la passation de charges se sont déroulées sous la supervision du docteur Kouadio Adaman du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières. Il a transmis les recommandations du Ministre Bruno Nabagné Koné, prônant une passation chaleureuse et apaisée, afin de garantir la continuité des services et la fluidité des activités au sein de l'institution. « Le Ministre nous a surtout recommandé d'accorder toute la place au PCA sortant pour présenter le travail accompli ainsi que son dossier de passation, afin que le nouveau PCA puisse s'en inspirer pour assurer efficacement la gestion du Conseil d'Administration de l'ANADER », a expliqué Dr Kouadio Adaman, au nom de la tutelle. Au regard du rôle important de l'ANADER dans le développement rural et agricole, M. Kouadio a fait remarquer que cette structure sous tutelle a été la première à être visitée par le Ministre Bruno Koné après sa prise de fonction. Prenant la parole, Dr Sidiki Cissé, Directeur général de l'ANADER, s'est tourné vers le PCA sortant pour relever sa rigueur dans le travail. « Il est diffi-

cile de se séparer sans émotion, au regard des valeurs que vous nous avez inculquées, notamment l'esprit du travail bien fait, la discipline, la disponibilité et la foi en Dieu dans tout ce que nous entreprenons. Sous votre leadership, la parfaite collaboration entre le Conseil d'Administration et la Direction générale de l'ANADER a favorisé l'atteinte des objectifs assignés par l'Etat de Côte d'Ivoire et ses partenaires », a rappelé le Directeur général de l'ANADER. Après six années passées à la tête du Conseil d'Administration, le PCA sortant, Dr Coulibaly Adama, a exprimé sa gratitude à ses désormais ex-collaborateurs. Il a ensuite adressé ses vives félicitations à son successeur, Louis Kouakou-Habonouan.

Ce que vise le nouveau PCA

L'ex- PCA de l'ANADER s'est dit heureux de passer la main à son

remplaçant dont il a dit connaître la rigueur et le sens du travail bien fait. « Je suis heureux de passer la main à mon jeune frère que je connais depuis plusieurs années. Je pars donc rassuré, sachant qu'il dirigera l'ANADER avec excellence », a-t-il confié. Pour sa part, Louis Kouakou-Habonouan, nouvellement élu à la tête du Conseil d'administration de l'ANADER, a exprimé sa reconnaissance à son prédécesseur pour le travail accompli. Il s'est engagé à poursuivre les efforts engagés afin d'accomplir pleinement la mission qui lui est confiée. L'ensemble des administrateurs, représenté par madame Poe Carine Laure, a souhaité plein succès au nouveau PCA. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural a été fondée en 1993 et a pour mission d'assurer le conseil agricole et de contribuer au développement rural en Côte d'Ivoire. L'ANADER couvre l'ensemble du territoire national et participe activement à

l'amélioration du secteur agricole à travers la formation, le suivi, l'évaluation, la recherche, ainsi que la lutte contre les pandémies en milieu rural, entre autres. Le nouveau PCA de l'Agence Nationale d'Appui au Développement

Rural, Louis Kouakou-Habonouan, vise à faire de l'ANADER le leader du développement rural et du Conseil agricole en Côte d'Ivoire.

Par Sandrine KOUADJO



Ambiance chaleureuse pour le nouveau PCA

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a accueilli, lundi 20 avril 2026, dans une ambiance conviviale, son nouveau Président du Conseil d'Administration (PCA), Louis Kouakou-Habonouan. D'abord en salle, où le nouveau PCA a reçu une motion de bienvenue de la part des administrateurs. « Monsieur le PCA, au nom de l'ensemble des collaborateurs, je vous souhaite la cordiale bienvenue à la tête de l'ANADER. Nous sommes fiers de vous accueillir et convaincus que votre expérience contribuera au rayonnement de notre institution », a déclaré Mme Poe Carine Laure, porte-parole des administrateurs. Elle a également exprimé la disponibilité de tout le personnel à accompagner le nouveau PCA dans sa mission. « À l'instar de vos prédécesseurs, nous souhaitons poursuivre la consolidation de cette équipe. Nous sommes convaincus que, sous votre leadership, l'ANADER continuera d'être une structure dynamique au service du développement rural en Côte d'Ivoire. Soyez assuré de notre loyauté, de notre engagement et de notre entière disponibilité à travailler à vos côtés pour hisser encore plus haut le drapeau de l'ANADER. À l'ANADER, nous disons que c'est une équipe qui gagne », a-t-elle ajouté. Après la passation de charges, le PCA Louis Kouakou-Habonouan a bénéficié, dans la cour de l'Institution, d'une ambiance chaleureuse voulue et organisée par l'ensemble des agents en fonction à la Direction générale de l'ANADER. Des présents et des applaudissements nourris, appuyés par des prières, ont marqué ce moment convivial.

Par S. KOUADJO

RIZICULTURE

Le FONSTI lance un projet régional

Lancement officiel des activités du projet de recherche N°71 par le Fonds pour la science, la technologie et l'innovation (FONSTI) a procédé, jeudi 23 avril 2026.

« **D**évelopper une riziculture intelligente face au climat dans le bassin de la Comoé par l'irrigation intermittente et l'utilisation efficace des fertilisants (DRIC) », tel est l'intitulé dudit projet. Il est porté par Dr Koné Tchoa de l'UNA et Pr Ouédraogo Oumarou de l'Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso). Elle se fait sous la supervision scientifique de Pr Koné Mongomaké et s'inscrit dans une dynamique de coopération régionale entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, notamment dans les zones d'Abengourou et de Banfora. Ouvrant les travaux au nom de la présidente de l'UNA, Pr Eric Koffi a salué cette initiative qui contribue à promouvoir une agriculture à la fois productive, résiliente et res-



pectueuse de l'environnement. Le coordonnateur du projet, Dr Koné Tchoa, a relevé les défis auxquels fait face la riziculture dans un contexte de changements climatiques, notamment la hausse des températures, l'irrégularité des précipitations et la dégradation des pratiques agricoles. « Il est nécessaire de développer des pratiques de riziculture climato-intelligente afin d'accroître la productivité tout en

réduisant les émissions de gaz à effet de serre », a-t-il expliqué. Dr Koné a expliqué que le projet vise à améliorer les rendements rizicoles tout en limitant les émissions de méthane et de protoxyde d'azote, grâce à des techniques innovantes telles que l'irrigation intermittente et une utilisation optimisée des fertilisants. Mis en œuvre en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, le projet DRIC propose une approche intégrée

visant à produire davantage de riz, à protéger l'environnement et à renforcer les capacités locales. « Il ne s'agit pas seulement de mesurer des gaz, mais de construire un modèle de riziculture durable, adapté aux réalités locales », a souligné Dr Koné

Tchoa. Représentant le secrétaire général du FONSTI, Pr Konin Séverin a mis en exergue l'enjeu stratégique de la souveraineté alimentaire. « Ce projet n'est pas un projet de plus, c'est une réponse scientifique, stratégique et concrète à une problématique nationale », a-t-il affirmé. Il a rappelé que la Côte d'Ivoire a consacré environ 600 milliards de francs CFA en 2024 à l'importation de riz, illustrant une dépendance alimentaire qui fragilise la souveraineté nationale. Financé à hauteur de 25 millions de FCFA, le projet DRIC ambitionne ainsi de proposer un modèle intégré de riziculture durable conciliant productivité agricole, préservation de l'environnement et adaptation aux changements climatiques, au bénéfice des producteurs et de la sécurité alimentaire dans la sous-région.

Par Aristide KOFFI

FILIÈRE AGRICOLE

Une organisation prépare un projet de structuration

Tapé Youdé Luc, président de l'Union des sociétés coopératives agricoles de Côte d'Ivoire et de l'Association nationale des agriculteurs de Côte d'Ivoire (ANACI), a organisé une assemblée générale jeudi 23 avril 2026 à Yamoussoukro.



C'était en en prélude au lancement d'un vaste projet de structuration de la filière agricole, visant à améliorer la commercialisation et les revenus des producteurs. Selon l'Aip, cette rencontre a permis d'informer les coopérateurs sur l'état d'avancement du projet, fruit de plusieurs années de travail, de prospection et de mobilisation de partenaires techniques et financiers. Selon M. Tapé, un important accord de financement a été obtenu, intégrant l'acquisition de terrains, la construction d'infrastructures, l'achat d'équipements ainsi que le fonds de roulement. Le projet prévoit notamment la mise en place d'une unité de conditionnement et de transformation, dont la première pierre a été posée le 14 février

2026 à Gagnoa, ainsi que l'implantation d'environ 80 entrepôts à travers le pays, afin de mieux organiser la chaîne de production et de commercialisation. « Aujourd'hui, les producteurs ne maîtrisent pas la mise en marché de leurs produits, ce qui entraîne d'importantes pertes. Il faut anticiper et structurer la filière », a-t-il souligné, évoquant les difficultés liées à l'écoulement des productions, souvent stockées dans des conditions précaires. Dans cette dynamique, des moyens logistiques importants ont été engagés, avec la commande de 350 véhicules de transport de trois tonnes et de 30 motos, en vue d'anticiper la prochaine cam-

pagne agricole et d'assurer une meilleure collecte des produits. L'assemblée générale a également été l'occasion d'appeler à la formalisation des adhésions au sein de la coopérative, forte actuellement de 150 membres. Tapé Youdé Luc a insisté sur la nécessité de respecter les textes régissant l'organisation afin de garantir une gestion transparente et éviter ainsi les conflits liés à la répartition des revenus. Il a par ailleurs dénoncé les déséquilibres dans la filière, estimant que les producteurs doivent s'unir pour renforcer leur autonomie face aux grandes entreprises.

Par D. SanZAN

LÔH-DJIBOUA / PALMIER À HUILE

Des producteurs bénéficient d'équipements

Du 12 au 18 avril 2026, dans le Sud-Est et la région du Lôh-Djiboua, une Ong internationale et son partenaire financier de la coopération allemande Giz ont distribué des équipements à des coopératives partenaires dans la production de palmier à huile. La Société coopérative des planteurs de palmier à huile de Divo (Socopahld) et la société coopérative Eburecao de Tiégba à Guityry, ont été les bénéficiaires. C'était, selon l'Aip, dans le cadre du Projet d'appui à la formalisation des emplois en milieu rural (PAFEM), déployé par Solidaridad. Les cérémonies de distribution d'équipements ont eu lieu en présence d'autorités administratives, de chefs traditionnels, de groupements de producteurs et des bénéficiaires directs du projet. Des kits d'irrigation, des équipements de protection individuelle, des arrosoirs, des atomiseurs et pulvérisateurs ont été remis aux deux sociétés coopératives. Le Projet PAFEM entre dans le cadre du Programme pour l'emploi et la promotion des PME (Invest for jobs, en anglais) ou Initiative spéciale emploi décent pour une transition juste, financé par la GIZ. Ce programme vise à structurer 10 organisations agricoles et une unité de transformation en Côte d'Ivoire, pour créer 200 emplois formels. Dans un premier temps, quatre organisations de producteurs de palmiers à huile, dont deux du Lôh-Djiboua, ont reçu ces équipements, en vue de renforcer leurs capacités organisationnelles et opérationnelles. Les bénéficiaires directs des équipements offerts et les coopératives ont été sensibilisés et engagés à avoir une bonne gestion de ces équipements, de sorte à faciliter l'action de pérennisation des emplois.

Par Audrey MAKADO



ACTIVITÉS AGRICOLES

De la nécessité de valoriser les femmes dans les chaînes de valeur

Dans une grande partie des pays du Sud, l'agriculture est devenue de plus en plus intensive en femmes. Elles représentent 36 % de la main-d'œuvre agricole mondiale, et leur participation dépasse les 50 % dans une grande partie de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne.



Le thème de l'ONU pour la Journée internationale des femmes 2026, « *Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles* », souligne la nécessité de traduire cette reconnaissance en pouvoir d'agir, un appel renforcé par la désignation de 2026 comme Année internationale de la femme agricultrice. Bien qu'elles soient à l'origine de la majeure partie de la production, les femmes occupent les segments de la chaîne de valeur où elles ont le moins de contrôle, ce qui limite leur capacité à influencer les marchés, les investissements et les priorités sectorielles. Les femmes restent concentrées dans les segments inférieurs de ces chaînes, caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre et de faibles rendements. La féminisation de l'agriculture, en partie due à l'exode rural masculin et aux transformations structurelles, a accru les responsabilités des femmes dans les petites exploitations agricoles. Ces petites exploitations représentent la majorité des agriculteurs du monde et produisent environ la moitié de l'alimentation mondiale.

Quelle est la place des femmes dans la chaîne de valeur ?

La féminisation de l'agriculture, en partie due à l'exode rural masculin et à la transformation structurelle, a accru les responsabilités des femmes dans l'agriculture familiale. Le rôle des femmes est tout aussi important dans la manutention, la transformation et le stockage après récolte, où elles effectuent près de la moitié de ce travail dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Cependant, ces activités sont souvent informelles, caractérisées par une faible intensité capitalistique et une intégration limitée aux marchés formels. Dans l'État du Delta au Nigéria, par exemple, les

femmes réalisent jusqu'à 90 % de la transformation du manioc, mais n'exercent que peu de contrôle sur les moyens de production ou les circuits de commercialisation. Ce schéma illustre un gradient structurel plus large dans les pays du Sud, où la valeur ajoutée et les marges augmentent tout au long de la chaîne de valeur, tandis que la représentation des femmes diminue. En Inde, seulement 13 % des agricultrices déclarent vendre leurs produits par l'intermédiaire des marchés APMC (Agricultural Produce Market Committee). Même dans les grandes entreprises agricoles et connexes, les femmes représentent entre 6 et 10 % des effectifs, et leur représentation aux postes de propriété et de direction est encore plus faible. Étant donné que les maillons les plus importants de la chaîne déterminent les prix, les normes et les flux d'investissement, la faible présence des femmes à ces niveaux limite à la fois leur part des revenus et leur influence sur la gouvernance du marché.

Barrières structurelles et coût de l'exclusion

Ce schéma de répartition s'explique par des contraintes structurelles, notamment l'inégalité d'accès à la propriété foncière. Bien que les femmes représentent environ la moitié de la main-d'œuvre agricole dans de nombreuses régions en développement, seulement 15 % d'entre elles possèdent des terres à

l'échelle mondiale. La terre servant de garantie et de condition d'éligibilité aux programmes sociaux, la propriété foncière limitée restreint l'accès au financement, à l'assurance et aux réseaux commerciaux, renforçant ainsi la concentration des terres dans des activités peu rentables. Le manque de temps aggrave ces obstacles, les femmes consacrant en moyenne 2,5 fois plus d'heures que les hommes aux tâches de soins non rémunérées, ce qui restreint leur mobilité et limite leur capacité à exercer des activités à plus forte valeur ajoutée. L'exclusion financière freine davantage leur progression au sein des chaînes de valeur. Une large majorité d'entreprises dirigées par des femmes font état d'une demande de crédit non satisfaite, tandis que les produits de microfinance demeurent trop limités et de trop courte durée pour permettre la mécanisation et l'innovation. La fracture numérique accentue ces désavantages ; les inégalités d'accès à l'information agricole et aux plateformes numériques se traduisent par un pouvoir de négociation plus faible et une moindre réactivité aux signaux du marché. Le manque de temps aggrave ces obstacles, car les femmes consacrent en moyenne 2,5 fois plus d'heures que les hommes au travail de soins non rémunéré, ce qui restreint leur mobilité et limite leur capacité à s'engager dans un travail à plus forte valeur ajoutée. Le stress climatique interagit avec chacune de ces contraintes. Par exemple, la FAO constate que les ménages agricoles dirigés par

des femmes subissent des pertes de revenus disproportionnées dues à la chaleur et aux phénomènes météorologiques extrêmes, notamment en raison d'un accès limité aux biens et à l'assurance. Parallèlement, les femmes sont aussi les gardiennes de systèmes de connaissances autochtones et de pratiques agroécologiques qui se sont perpétuées de génération en génération. Or, une grande partie de ces connaissances n'est ni reconnue ni intégrée aux politiques publiques. Ces exclusions se traduisent par des systèmes agroalimentaires plus fragiles et engendrent des coûts importants.

Faire progresser les femmes dans la hiérarchie

La FAO estime que la réduction des inégalités entre les sexes en matière d'accès aux ressources productives pourrait accroître les rendements agricoles des femmes de 20 à 30 %, augmenter la production agricole dans les pays en développement jusqu'à 4 % et réduire considérablement la faim. Ces gains projetés soulignent que l'inégalité entre les sexes dans l'agriculture représente non seulement un problème social, mais aussi un indicateur d'inefficacité macroéconomique découlant de la sous-utilisation systématique de la main-d'œuvre, des terres et du capital. Lorsque les femmes ne disposent pas de biens sécurisés ni d'un pouvoir de décision, les incitations à investir diminuent, la croissance de la productivité ralentit et les retombées intergénérationnelles s'en trouvent affectées. Les politiques publiques doivent donc s'attaquer à l'architecture institutionnelle qui place les femmes au bas de la

chaîne de valeur. La sécurité des droits fonciers demeure fondamentale, car elle renforce le pouvoir de négociation et facilite l'accès au financement formel et aux programmes publics. Toutefois, les initiatives de titrisation doivent être liées à des mécanismes de crédit fonctionnels, notamment des guichets de prêt dédiés, des garanties de risque et des fonds d'adaptation au changement climatique conçus pour atteindre un grand nombre de collectifs de femmes. Le développement des infrastructures numériques et l'alphabétisation numérique sont tout aussi essentiels pour permettre la pleine participation des femmes. La politique climatique doit également intégrer les connaissances agroécologiques des femmes dans la planification formelle et garantir leur représentation dans les instances décisionnelles. Les politiques climatiques doivent également intégrer les connaissances agroécologiques des femmes dans la planification formelle et garantir leur représentation dans les instances décisionnelles. Enfin, la reconnaissance des femmes comme agricultrices dans les registres fonciers, les bases de données de subventions et les rapports sur le financement climatique permettrait de réduire leur invisibilité institutionnelle et d'affiner le ciblage des politiques. Les femmes demeurent donc un élément fondamental du renforcement de la résilience tout au long de la chaîne de valeur agricole. Leur repositionnement au sein des maillons à plus forte valeur ajoutée des systèmes agroalimentaires ne relève donc pas d'une simple reconnaissance symbolique, mais d'une réforme institutionnelle visant à améliorer la productivité, l'équité et la résilience climatique.

Source : Orfonline.org



PASTORALISME

Voici les principales menaces sur les éleveurs

Entretien avec M. Thanawat Tiensin, Sous-Directeur général de la FAO, sur le rôle des parcours et des éleveurs pastoraux dans la durabilité des systèmes agroalimentaires, la préservation de la biodiversité et la résilience face au climat, à l'occasion de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (2026) proclamée par l'ONU.

Que sont les parcours et pourquoi sont-ils un élément essentiel des systèmes fonciers de la planète ?

Thanawat Tiensin : Les parcours sont des terres qui sont utilisées, ou qui peuvent être utilisées, à des fins de pâturage. Il en existe de toutes sortes : terres arides, prairies, terrains arbustifs, savanes, déserts, steppes, zones montagneuses et zones humides, entre autres écosystèmes. Ces paysages ouverts ont souvent été considérés comme des terres stériles ou improductives, car il est souvent difficile, voire impossible, d'y pratiquer l'agriculture conventionnelle en raison de conditions inadaptées. Pourtant, on y trouve des graminées et plantes apparentées, des phorbes, des arbustes et parfois des arbres qui sont idéaux pour les espèces sauvages et le bétail qui s'en nourrissent, et les communautés pastorales prospèrent dans ces paysages depuis des millénaires.

Pouvez-vous donner des exemples de parcours ? Où peut-on les trouver ?

T.T. : Parmi les parcours les plus connus, on peut évoquer les savanes d'Afrique, les vastes steppes d'Asie centrale, les pampas d'Amérique du Sud, les Grandes Plaines d'Amérique du Nord ou encore les nombreuses zones montagneuses d'Eurasie, ainsi que de étendues des terres arides de la planète. On en trouve également dans des conditions climatiques extrêmes, là où les températures sont les plus élevées ou les plus faibles au monde, comme les savanes du Sahel ou les prairies de Scandinavie. Il n'existe pas de consensus au niveau mondial quant à leur étendue, mais on estime en général que les parcours couvrent environ la moitié de la surface terrestre émergée – ce qui signifie qu'ils couvrent une grande partie, voire la majorité,

des terres émergées. Dans certains pays, comme la Mongolie, l'Australie ou la Mauritanie, ils couvrent la majorité du territoire.

Qui sont les éleveurs pastoraux et en quoi la mobilité détermine-t-elle leurs moyens de subsistance, leurs cultures et leurs systèmes alimentaires ?

T.T. : Les éleveurs pastoraux sont des personnes qui vivent essentiellement de l'élevage, principalement en tirant parti du fourrage naturellement présent dans les parcours. Leurs troupeaux se composent de petits ruminants, comme des ovins et des caprins, ou de grands ruminants, comme des vaches, des rennes, des yaks, des bisons et des buffles, de camélidés, comme des chameaux, des lamas et des alpagas, ou encore de chevaux ou d'ânes, selon l'écosystème et la région. Les troupeaux peuvent être mixtes et les animaux sont principalement domestiques, mais peuvent aussi être sauvages ou partiellement domestiqués, comme c'est le cas des rennes ou des vigognes. Les éleveurs se déplacent généralement chaque jour et en fonction des saisons avec leurs animaux pour satisfaire aux besoins de fourrage et d'eau de ceux-ci, mais aussi pour accéder aux marchés ou éviter des foyers de maladie. Les mouvements saisonniers sont souvent appelés « transhumance » et peuvent couvrir des distances de 800 kilomètres dans les zones les plus arides. Cette mobilité et ce mode de vie, en cohabitation avec les animaux d'élevage, ont eu une incidence profonde sur les cultures pastorales, que l'on retrouve dans les histoires, les chansons, les croyances et les systèmes alimentaires de ces communautés. Une grande partie de la cuisine pastorale traditionnelle tourne donc autour de la viande et des produits laitiers, ainsi que de la cueillette de plantes sauvages. En réponse aux demandes de deux groupes de pays européens, l'UNESCO a inscrit la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et d'autres pays ont déjà fait savoir qu'ils souhaitent aussi bénéficier de cette reconnaissance.

Comment les parcours et le pastoralisme contribuent-ils à la sécurité alimentaire mondiale, à la biodiversité et à la santé des écosystèmes ?



M. Thanawat Tiensin, Sous-Directeur général de la FAO (à droite) dévoile les principales menaces sur les éleveurs. (Ph. DR)

T.T. : On estime que quelque 2 milliards de personnes dépendent des parcours et que 10 pour cent de la production mondiale de viande est issue de ces milieux. Toutefois, les données mondiales sur les parcours et le pastoralisme restent rares et manquent d'harmonisation. Les parcours abritent une biodiversité sans pareille, notamment des espèces familières comme des yaks sauvages, des antilopes, des cervidés, des buffles asiatiques et des rhinocéros, mais aussi des espèces moins connues comme les antilocapres en Amérique du Nord et les guanacos en Amérique du Sud. Ils favorisent également la diversité végétale. D'après une étude récente, des prairies permanentes situées en France peuvent abriter jusqu'à 100 espèces végétales. Le pastoralisme aide à préserver cette diversité de deux façons : premièrement, il ne remplace pas la végétation indigène ; deuxièmement, les déplacements des animaux d'élevage aident les végétaux à se régénérer et à se reproduire, car les animaux dispersent les graines dans leurs déjections, ce qui crée des liens entre différents écosystèmes. Cette diversité assure aux animaux d'élevage une alimentation variée. Les systèmes pastoraux dépendent et contribuent à la préservation d'une grande variété de races adaptées aux conditions locales, dont 40 pour cent environ sont menacées

d'extinction, d'après le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) de la FAO. Malgré les mesures déjà prises (par exemple, certains pays, comme l'Espagne, ont recensé jusqu'à 160 races d'élevage autochtones), on manque toujours de données exhaustives sur ce patrimoine génétique et culturel dans de nombreux cas.

Quelles sont les principales menaces qui planent aujourd'hui sur les parcours et les éleveurs pastoraux ?

T.T. : D'après le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, environ la moitié des parcours sont dégradés, ce qui signifie que la hauteur des plantes, le couvert végétal et la biodiversité diminuent. Lorsque la dégradation atteint ses niveaux les plus élevés, les propriétés chimiques des sols s'en trouvent modifiées et la dégradation des parcours entraîne la salinisation et le compactage du sol. Étant donné que les parcours sont perçus, à tort, comme étant improductifs et que les droits d'utilisation des terres des éleveurs pastoraux ne sont que peu protégés, les parcours sont souvent utilisés à d'autres fins, par exemple pour accueillir des zones urbaines, des activités minières, des cultures, des infrastructures ou encore des plantations d'arbres et des pro-

jets d'énergie renouvelable. La faiblesse des incitations commerciales, le manque de filets de sécurité et l'évolution rapide des économies contribuent au surpeuplement dans certaines zones, ce qui – associé aux pressions climatiques – accélère la dégradation des parcours. Dans d'autres régions, l'exode rural fait que les parcours sont abandonnés ou subissent un empiètement, ce qui crée des paysages où ni les personnes ni la nature ne peuvent prospérer. Les éleveurs pastoraux sont directement concernés par ces changements et par le recul des zones pastorales. Les couloirs de déplacement sont également perturbés et, dans certaines zones où le pastoralisme transfrontière était traditionnellement pratiqué, des pays ont fermé leurs frontières. Les conflits autour des ressources naturelles se multiplient. Par ailleurs, les éleveurs pastoraux se heurtent fréquemment à des difficultés d'ordre économique, comme la faiblesse des prix du marché, le manque d'accès aux marchés et la mauvaise santé des animaux. En raison de ces difficultés, ainsi que d'un manque de reconnaissance, les jeunes se tournent de moins en moins vers le pastoralisme, ce qui est de plus en plus préoccupant pour le renouvellement des générations.

Source : FAO